Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 013-211300561-20250403-25_050_CM-DE

DÉPARTEMENT

DES BOUCHES-DU-RHONE

_____

ARRONDISSEMENT

D'ISTRES

_____

Convocation transmise par voie électronique le 28 mars 2025
Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 41

Martigues

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 avril 2025

L'**AN DEUX MILLE VINGT-CINQ**, le **TROIS** du mois d'**AVRIL** à 17 h 45, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaby **CHARROUX**, **Maire**.

N° 25-050

FUNÉRAIRE
RÉGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNÈBRES
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT
EXERCICE 2024

PRÉSENTS :

M. Gaby **CHARROUX,** Maire, M. Henri **CAMBESSEDES**, Mme Camille **DI FOLCO**, M. Gérard **FRAU**, Mmes Nathalie **LEFEBVRE**, Sophie **DEGIOANNI**, M. Florian **SALAZAR-MARTIN**, Mme Linda **BOUCHICHA**, M. Pierre **CASTE**, Mmes Annie **KINAS**, Charlette **BENARD**, M. Roger **CAMOIN**, Adjoints au Maire, Mmes Odile **TEYSSIER-VAISSE**, Saoussen **BOUSSAHEL**, M. Jean-Marc **VILLANUEVA,** Adjoints de Quartier, Mmes Eliane **ISIDORE**, Anne-Marie **SUDRY**, Chantal **HABASTIDA**, MM. Christian **DEPREZ**, Jean-Pascal **BADJI**, Mme Marceline **ZEPHIR**, MM. Pierre **DHARREVILLE**, Frédéric **GRIMAUD**, Mmes Carole **CAHAGNE**, Joëlle **COULOMB**, Sylvie **WOJTOWICZ**, MM. Jean-Luc **DI MARIA**, Charles **LINARES**, Gilles **PICARD**, André **BOYÉ**, Mme Gisèle **GONZALEZ**, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

M. Mathieu **RAISSIGUIER**, Adjoint au Maire - Pouvoir donné à M. Gérard **FRAU**
M. Mehdi **KHOUANI**, Adjoint de Quartier - Pouvoir donné à Mme Camille **DI FOLCO**
Mme Valérie **BAQUÉ**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Nathalie **LEFEVBRE**
M. Jean-Francois **MAUFFREY**, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à Mme Charlette **BENARD**
Mme Sigolène **VINSON**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Henri **CAMBESSEDES**
Mme Emmanuelle **TAVAN**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Annie **KINAS**
Mme Laëtitia **SABATIER**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. Pierre **CASTE**
Mme Camille **BERJAUD**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme Anne-Marie **SUDRY**

EXCUSÉS/ABSENTS SANS POUVOIR :

MM. Franck **FERRARO**, Thierry **BOISSIN**, Conseillers Municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Roger CAMOIN**, **Adjoint au Maire,** a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance.**

Chaîne d'intégrité du document : A4 FE 25 A7 66 01 70 F9 B0 63 AA 12 40 86 CF 1E
Publié le : 18/04/2025
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/615722

Adresser toute correspondance à : Monsieur le Maire de Martigues
BP 60101 - 13692 MARTIGUES cedex - Tél. : 04.42.44.33.33 - Télécopie : 04.42.42.10.50 - le-maire@ville-martigues.fr - www.ville-martigues.fr

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 013-211300561-20250403-25_050_CM-DE

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4, il y a lieu de procéder, après le vote du Compte Administratif de la Régie Municipale des Pompes Funèbres, à l'affectation du résultat de fonctionnement au titre de l'exercice 2024.

Considérant que le résultat global de l'exercice 2024 de la Régie Municipale des Pompes Funèbres présente :

- un résultat de fonctionnement cumulé de 957 454,27 €,

- un résultat d'investissement de 948 831,68 €,

Considérant, que les restes engagés reportés de l'exercice 2024 s'élèvent en dépenses à 22 332,03 €,

Considérant que, le montant des plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif comptabilisées sur l'exercice 2024 s'élève à 8 976,00 €, dont le détail figure ci-dessous :

Libellé	Valeur brute	Valeur amortie	Valeur nette comptable	Prix de vente	Plus value
Cession véhicule Citroën Xsara Picasso	15 285,61 €	15 285,61 €	0 €	500 €	500 €
Cession véhicule Renault Trafic (avec aménagement)	64 080,00 €	64 080,00 €	0 €	8 266 €	8 266 €
Cession véhicule Renault Scenic	16 804,70 €	16 804,70 €	0 €	210 €	210 €
TOTAL (Compte 775)	**96 170,31 €**	**96 170,31 €**	0 €	**8 976 €**	**8 976 €**

Ceci exposé,

Sur proposition du Maire,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M4,

Vu la Circulaire Préfectorale n° DCLE/BFLI/2025-01 en date du 5 février 2025 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2025,

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres en date du 21 mars 2025,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Administration Générale et Finances" en date du 26 mars 2025,

Vu la délibération n° 25-045 du Conseil Municipal en date du 3 avril 2025 portant approbation du Compte de Gestion de la Régie Municipale des Pompes Funèbres dressé par le Comptable Public au titre de l'exercice 2024,

Vu la délibération n° 25-048 du Conseil Municipal en date du 3 avril 2025 portant approbation du Compte Administratif de la Régie Municipale des Pompes Funèbres au titre de l'exercice 2024,

Chaîne d'intégrité du document : A4 FE 25 A7 66 01 70 F9 B0 63 AA 12 40 86 CF 1E
Publié le : 18/04/2025
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/615722

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 013-211300561-20250403-25_050_CM-DE

Le Conseil Municipal est invité :

- ***A affecter le résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2024 pour la Régie Municipale des Pompes Funèbres s'élevant à 957 454,27 €, ainsi qu'il suit :***

  . en priorité, au financement des dépenses d'investissement pour le montant des plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif, soit 8 976,00 €, en recettes, nature 1064 "réserves réglementées",

  . le reste, soit 948 478,27 €, en résultat de fonctionnement reporté, nature 002.

Ces résultats seront repris au Budget Primitif de la Régie Municipale des Pompes Funèbres 2025.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A LA MAJORITÉ ABSOLUE DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE.

Nombre de voix **POUR 35**
Nombre de voix **CONTRE ..... 3** (Mme COULOMB - M. DI MARIA - Mme WOJTOWICZ)
Nombre d'**ABSTENTION ..... 1** (Mme GONZALEZ)

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille sis au 31, rue Jean-François LECA - 13235 MARSEILLE Cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité signataire de la présente décision dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la notification de la décision de rejet exprès du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance

Le Maire
Gaby CHARROUX
Signature numérique de Gaby CHARROUX
DN: c=FR, o=COMMUNE DE MARTIGUES, oi=NTRFR-211300561, ou=0002 211300561, sn=CHARROUX, givenName=Gaby, cn=Gaby CHARROUX, serialNumber=243162KJE026
Date: 18/04/2025 15:06:09 +02:00

Chaîne d'intégrité du document : A4 FE 25 A7 66 01 70 F9 B0 63 AA 12 40 86 CF 1E
Publié le : 18/04/2025
Par : Gaby CHARROUX, Maire
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/615722